

Version: 1.5

Date de Publication: 28.02.2019 Date de dernière révision: 14.10.2024

Remplace la version: 15.04.2024

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, el que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit:

Dynasylan® SIVO 140

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Pour utilisation industrielle

Liant

Usages déconseillés: Non déterminé.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société : Evonik Operations GmbH

Rellinghauser Str. 1-11

45128 Essen Germany

Téléphone : +49 6181 59 4787

E-mail : sds-hu@evonik.com

Fournisseur national

Evonik International AG Zollstrasse 62 CH-8005 Zürich

Téléphone: +41 44 274 31 01

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Urgence santé 24 h/24 : +49 7623 919191

Tox Info Suisse: Tel. 145 De l'ètranger: +41 44 251 51 51

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'a pas été classé comme dangereux selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage Non applicable



Version: 1.5

Date de Publication: 28.02.2019 Date de dernière révision: 14.10.2024 Remplace la version: 15.04.2024

2.3 Autres dangers

Données de PBT/vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Toxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Écotoxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Informations générales: Solution aqueuse polysiloxane organofonctionnel, modifiés

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrem ent REACH	facteurs M:	Notes
méthanol	<1,5%	67-56-1	200-659-6	01- 2119433307- 44:	Aucune information disponible.	#
Ethanol (Alcool éthylique)	<1,5%	64-17-5	200-578-6	01- 2119457610- 43;	Aucune information disponible.	#

^{*} Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
méthanol	Classification: Flam. Liq.: 2: H225; Acute Tox.: 3: H301; Acute Tox.: 3: H311; Acute Tox.: 3: H331; STOT SE: 1: H370	Aucun(e)
	Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus.	
	Limite de concentration spécifique : Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique Catégorie 1, >= 10 %; Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique Catégorie 2, 3 - < 10 %;	
	Toxicité aiguë, orale: DL 50: 100 mg/kg	

[#] Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

^{##} Cette substance est répertoriée comme SVHC.



Version: 1.5

Date de Publication: 28.02.2019 Date de dernière révision: 14.10.2024 Remplace la version: 15.04.2024

	Toxicité aiguë, inhalation: CL 50: 3 mg/l Vapeur	
	The state of the s	
	Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: 300 mg/kg	
Ethanol (Alcool éthylique)	Classification: Flam. Liq.: 2: H225; Eye Irrit.: 2: H319	Aucun(e)
	Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus.	
	Limite de concentration spécifique : Irritation oculaire Catégorie	
	2, >= 50 %;	
	Toxicité aiguë, orale: DL 50: 10.470 mg/kg	
	Toxicite algue, orale. DE 30. 10.470 mg/kg	
	Toxicité aiguë, inhalation: CL 50: 124,7 mg/l	
	Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: > 20.000 mg/kg	

CLP: Règlement n° 1272/2008

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Inhalation: Lors de la formation d'aerosols ou de brouillards: Transporter à

l'air frais. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec la Peau: Laver immédiatement et abondamment à l'eau. En cas de

troubles: Prévoir des soins médicaux.

Contact oculaire: En cas de paupière ouverte, rincer immédiatement abondamment

> pendant au moins 5 minutes à l'eau, le cas échéant avec un collyre. En cas de troubles persistants: faire examiner par

l'ophtalmologiste.

Ingestion: Rincer la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

Protection individuelle des secouristes: Aucune information disponible.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Après absorbtion de grandes quantités de substance: La

libération des produits de la réaction (Méthanol) peuvent conduire

à un empoisonnement. Symptômes possibles

d'empoisonnement: hébétitude, vertiges, nausées, douleurs abdominales du type colique, troubles respiratoires. Symptômes

en cas d'intoxication avancée: troubles de la vue, cécité.

Dangers: Aucuns connus.

4.3 Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement: Traitement Lavage d'estomac immédiat. Thérapie antidote,

> correction de l'équilibre acido-basique. Décèlement de substance (Méthanol) possible dans: Sang Thérapie antidote: éthanol.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie



Version: 1.5

Date de Publication: 28.02.2019 Date de dernière révision: 14.10.2024 Remplace la version: 15.04.2024

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: L'eau pulvérisée, la mousse, la poudre ou le dioxyde de

carbone.

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la

substance ou du mélange:

En cas d'incendie, dégagement possible de: Dioxyde de

carbone. Oxydes d'azote

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre

l'incendie:

L'eau utilisée pour éteindre l'incendie ne doit pas atteindre les égouts, le sous-sol ni les cours d'eau. Veiller à ce qu'il y ait suffisamment de réserve d'eau pour l'extinction des incendies. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la

réglementation locale en vigueur.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le

feu:

En cas d'incendie: port d'appareil respiratoire autonome

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection

equipement de protection et procédures d'urgence: Porter un équipement de protection individuelle.

6.1.1 Pour les non-secouristes: Aucune information disponible.

6.1.2 Pour les secouristes: Aucune information disponible.

6.2 Précautions pour la

protection de l'environnement:

Ne pas laisser atteindre les eaux usées le terrain les cours d'eau eau

souterraine les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de

confinement et de

nettoyage:

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Transvaser dans des récipients

appropriés Eliminer en respectant les prescriptions.

6.4 Référence à d'autres

rubriques:

Équipement de protection individuel, voir section 8. Pour des

considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures techniques: Aucune information disponible.

Ventilation locale/totale: Application, transformation: Prévoir une bonne ventilation ou

aspiration.

Conseil de manipulation en toute

sécurité:

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas inhaler les vapeurs ou les aérosols.À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de



Version: 1.5

Date de Publication: 28.02.2019 Date de dernière révision: 14.10.2024 Remplace la version: 15.04.2024

sécurité. L'équipement de protection personnelle utilisé doit être conforme aux prescriptions de la Règlement (CE) 2016/425 et aux modifications En cas de dépassement des valeurs limites spécifiques au lieu de travail et/ou si d'assez grosses quantités se dégagent (fuites, déversements, poussières), utiliser la protection respiratoire indiquée. Pour éviter tout contact avec la peau/les yeux, utiliser une protection pour les mains, les yeux et le corps. Ne pas inhaler les vapeurs ou les aérosols. éviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures à prendre pour éviter le contact:

Aucune information disponible.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions d'un stockage sûr: Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.Conserver bien fermé dans le fût d'origine. Température de stockage 5-40 °C Stable dans les conditions recommandées de stockage.Tenir le récipient

bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Matériaux d'emballage sûrs: Aucune information disponible.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Les instructions sur la mise en OEuvre et l'utilisation sont contenues dans l'information sur le produit. Pour ce qui est de la température d'utilisation, veuillez vous référer à nos informations de produits ou à nos fiches de données techniques. Si un produit contient ce principe actif et s'il est revendu, le distributeur doit garantir que ces informations soient communiquées aux utilisateurs en aval.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Туре	Type d'expositi on	Valeurs Limites d'Exposition		Source
méthanol	TWA		200 ppm	260 mg/m3	EU ELV (12 2009)
	STEL		400 ppm	520 mg/m3	SUVA (08 2023)
	TWA		200 ppm	260 mg/m3	SUVA (08 2023)
Ethanol (Alcool éthylique)	STEL		1.000 ppm	1.920 mg/m3	SUVA (08 2023)
	TWA		500 ppm	960 mg/m3	SUVA (08 2023)

Veuillez consulter la dernière édition du texte source correspondant et consulter un hygiéniste industriel ou un professionnel similaire, ou une agence locale, pour recevoir de plus amples informations.

Valeurs Limites Biologiques

Identité Chimique	Paramètre / Date du prélèvement d'échantillon	Valeurs Limites d'Exposition	Source
méthanol	Méthanol / Moment du prélèvement: c) exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail, b) fin de l'exposition, de la période de travail	30 mg/l (Urine)	CH BAT (2016)

Version: 1.5

Date de Publication: 28.02.2019 Date de dernière révision: 14.10.2024 Remplace la version: 15.04.2024

Valeurs de DNEL

Composant critique	Туре	Voie d'exposition	Avertissements sanitaires	Remarques
méthanol	Employés	Cutané	Systémique, à court terme; 20 mg/kg	Toxicité aiguë
	Population générale	Inhalation	Locale, court terme; 26 mg/m3	Toxicité aiguë
	Population générale	Inhalation	Systémique, à court terme; 26 mg/m3	Toxicité aiguë
	Population générale	Cutané	Systémique, à long terme; 4 mg/kg	Toxicité aiguë
	Population générale	Cutané	Systémique, à court terme; 4 mg/kg	Toxicité aiguë
	Employés	Inhalation	Systémique, à court terme; 130 mg/m3	Toxicité aiguë
	Population générale	Inhalation	Systémique, à long terme; 26 mg/m3	Toxicité aiguë
	Employés	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Employés	Cutané	Systémique, à long terme; 20 mg/kg	Toxicité aiguë
	Population générale	Oral.e.aux.es	Systémique, à court terme; 4 mg/kg	Toxicité aiguë
	Employés	Inhalation	Locale, court terme; 130 mg/m3	Toxicité aiguë
	Employés	Inhalation	Systémique, à long terme; 130 mg/m3	Toxicité aiguë
	Population générale	Inhalation	Locale, long terme; 26 mg/m3	Toxicité aiguë
	Population générale	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population générale	Oral.e.aux.es	Systémique, à long terme; 4 mg/kg	Toxicité aiguë
	Employés	Inhalation	Locale, long terme; 130 mg/m3	Toxicité aiguë
Ethanol (Alcool éthylique)	Employés	Inhalation	Locale, court terme; 1900 mg/m3	irritation des voies respiratoires
	Population générale	Cutané	Systémique, à long terme; 206 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Inhalation	Systémique, à long terme; 114 mg/m3	Cancérogénicité
	Population générale	Oral.e.aux.es	Systémique, à long terme; 87 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Employés	Cutané	Systémique, à long terme; 343 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Employés	Inhalation	Systémique, à long terme; 950 mg/m3	
	Population générale	Inhalation	Locale, court terme; 950 mg/m3	respiratoires
	Population générale	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)
	Employés	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Employés	Yeux	effet local;	Risque faible (pas de seuil dérivé)
	Employés	Inhalation	Systémique, à long terme; 380 mg/m3	Cancérogénicité
	Employés	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)

Valeurs de PNEC

Composant critique	Milieu environnemental	Valeurs de PNEC	Remarques	
Ethanol (Alcool éthylique)	Station d'épuration	580 mg/l		
	Terre	0,63 mg/kg	Terre	
	Aquatique (eau douce)	0,96 mg/l		
	Prédateur	0,38 g/kg	Oral.e.aux.es	
	Aquatique (eau de mer)	0,79 mg/l		
	Prédateur	0,72 g/kg	Oral.e.aux.es	
	Sédiments (eau douce)	3,6 mg/kg		



Version: 1.5

Date de Publication: 28.02.2019 Date de dernière révision: 14.10.2024 Remplace la version: 15.04.2024

Sédiments (eau de mer) 2,9 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles Techniques Appropriés: Application, transformation: Prévoir une bonne ventilation ou

aspiration.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage: Lunettes de sécurité

Protection des Mains: Matière: Caoutchouc butyle.

Temps de pénétration: >= 480 min

Épaisseur du gant: 0,5 mm

Matière: Caoutchouc fluoré (Viton) Temps de pénétration: >= 480 min

Épaisseur du gant: 0,4 mm

Informations supplémentaires: Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail., Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique., Les indications sont basées sur de propres contrôles, sur des indications de littérature et informations de fabricants de gants ou sont dérivées par analogie de matières similaires., Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des parabreux effets outériours (par ex la température)

nombreux effets extérieurs (par ex. la température).

Protection de la peau et du corps: vêtements de protection appropriés - Utiliser éventuellement

des vêtements jetables.

Protection respiratoire: En cas de formation de poussières/de vapeurs/d' aerosols

ou si dépassement des valeurs limites comme la VME: utiliser un matériel respiratoire avec un filtre approprié (filtre combiné ABEK-P2) ou port d'appareil respiratoire autonome N'utiliser que les équipements de protection respiratoire avec le symbole CE et comprenant un numéro de test à quatre chiffres. La classe de filtre pour l'appareil respiratoire doit convenir pour la concentration maximum attendue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, on doit utiliser un appareil de protection

respiratoire isolant autonome. Respecter la durée limite du port de l'appareil de protection respiratoire. Faire attention à

la tenue étanche du masque de protection des voies

respiratoires.

Mesures d'hygiène: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant

l'utilisation. Avant les pauses et à la fin du travail, se laver les mains et/ou le visage. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés

avant réutilisation.

Contrôles environnementaux: voir section 6.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles



Version: 1.5

Date de Publication: 28.02.2019 Date de dernière révision: 14.10.2024 Remplace la version: 15.04.2024

Aspect

État:liquideForme:liquideCouleur:laiteux

Odeur: non spécifique

Seuil olfactif: Aucune information disponible.

Point de congélation: Aucune information disponible.

Point d'ébullition: 100 °C

Eau.

Inflammabilité: Aucune information disponible. Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites d'explosivité - supérieure: Aucune information disponible.

Limites d'explosivité - inférieure: Aucune information disponible.

Point d'éclair: >

95 °C

Méthode: DIN EN ISO 2719

Température d'auto-inflammabilité: Aucune information disponible.

Température de décomposition: Aucune information disponible.

pH: 3 - 4,5 (20 °C)

Méthode: DIN 38404-C5

Viscosité

Viscosité, dynamique: 4,9 mPa.s (20 °C)

Méthode: DIN 53015

Viscosité, cinématique: Aucune information disponible.

Solubilités

Solubilité dans l'eau: Miscible à l'eau.

Coefficient de partition (n-

octanol/eau):

Aucune information disponible.

Pression de vapeur: Aucune information disponible.

Densité relative: Aucune information disponible.

Densité: 1,096 g/cm3 (20 °C)

Méthode: DIN 51757

Densité de vapeur relative: Aucune information disponible.

9.2 Autres informations

Propriétés pyrophoriques: n'est pas auto-inflammable

Formation de gaz inflammables: Non attendu.

Peroxydes: Non applicable

Tension de surface: 61,8 mN/m

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité: Pas de réactions dangereuses connues dans les

conditions normales d'utilisation.

8/17



Version: 1.5

Date de Publication: 28.02.2019 Date de dernière révision: 14.10.2024 Remplace la version: 15.04.2024

10.2 Stabilité chimique: Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions Réaction exothermique avec: Acides forts. Au contact de

dangereuses: acides forts formation de acide formique.

10.4 Conditions à éviter: Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5 Matières incompatibles: Acides forts.

10.6 Produits de décomposition voir section 5.

dangereux:

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation: Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Contact avec la Peau: Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Contact oculaire: Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Ingestion: Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

Ingestion

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données

disponibles.

Composants:

méthanol DL 50, Rat, 100 mg/kg

Ethanol (Alcool éthylique) DL 50, Rat, Féminin, Masculin, 10.470 mg/kg, OECD 401, Non toxique

après exposition unique

Contact avec la peau

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données

disponibles.

Composants:

méthanol DL 50, Rat, 300 mg/kg

Ethanol (Alcool éthylique) DL 50, Lapin, > 20.000 mg/kg, Non toxique après exposition unique,

(Analogie)

Inhalation

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données

disponibles.

Composants:

méthanol CL 50, Estimation de la toxicité aiguë, 4 h, 3 mg/l, Vapeur

CL 50, Estimation de la toxicité aiguë, 4 h, > 0,5 mg/l, Poussière ou

brouillard

EU-CLP selon le décret (CE) no. 1272/2008, Annexe VI, Toxique par

inhalation.

Ethanol (Alcool éthylique) CL 50, Rat, Féminin, Masculin, 4 h, 124,7 mg/l, OCDE 403, Non toxique

après exposition unique, Vapeur

Non toxique après exposition unique, Non applicable, Poussière ou

brouillard

Toxicité à dose répétée



Version: 1.5

Date de Publication: 28.02.2019 Date de dernière révision: 14.10.2024 Remplace la version: 15.04.2024

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

méthanol Aucune information disponible. Ethanol (Alcool éthylique) Aucune information disponible.

Corrosion ou Irritation de la Peau

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Composants:

méthanol Non irritant, Lapin, littérature Ethanol (Alcool éthylique) Non irritant, OECD 404, Lapin

Blessure ou Irritation Grave des Yeux
Produit:
Non irritant

Composants:

méthanol Non irritant, Lapin

Ethanol (Alcool éthylique) Effet irritant., OECD 405, Lapin

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Composants:

méthanol Test de Maximalisation, OCDE 406, Cobaye, N'est pas un

sensibilisateur cutané.

Ethanol (Alcool éthylique) Test de Maximalisation, OCDE 406, Cochon d'Inde, N'est pas un

sensibilisateur cutané.

Sensibilisateur des voies respiratoires, Rat, N'est pas un sensibilisant

respiratoire

Cancérogénicité

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

méthanol Non classé Ethanol (Alcool éthylique) Non classé

Mutagénicité des Cellules Germinales

In vitro

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Composants:

méthanol Test de Ames, OCDE 471: , négatif

Test de mutation du gène, OECD 476: , négatif

Test du micronoyau: , négatif

Ethanol (Alcool éthylique) Test de Ames, OCDE 471: , négatif, (Analogie)

Test de mutation du gène, OECD 476: , négatif, (Analogie)

In vivo

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Composants:

méthanol Test du micronoyau, OECD 474, Intrapéritonéale, Souris, Féminin,

Masculin, négatif

Aberration chromosomique, Intrapéritonéale, Souris, Féminin, Masculin,

négatif



Version: 1.5

Date de Publication: 28.02.2019 Date de dernière révision: 14.10.2024 Remplace la version: 15.04.2024

Ethanol (Alcool éthylique) Aberration chromosomique, OECD 478, Oral.e.aux.es, Souris, mâle,

négatif

Toxicité pour la reproduction

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

méthanol Non classé Ethanol (Alcool éthylique) Non classé

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

méthanol Contact avec la peau Ingestion Inhalation – vapeurs, nerfs optiques,

Système nerveux central., Catégorie 1 Risque avéré d'effets graves pour

les organes.

Ethanol (Alcool éthylique) Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

méthanol Aucune information disponible. Ethanol (Alcool éthylique) Aucune information disponible.

Risque d'Aspiration

Produit: Non classé

Composants:

méthanol Non classé Ethanol (Alcool éthylique) Non classé

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des

niveaux de 0,1 % ou plus.;

Composants:

méthanol Aucune information disponible. Ethanol (Alcool éthylique) Aucune information disponible.

Autres informations

Produit: Un jugement d'expert a déclaré qu'aucune classification n'est nécessaire

sur la base des connaissances actuelles.;

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1 Toxicité:

Risques aigus pour l'environnement aquatique:

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

méthanol CL 50, Perche-soleil bleue, 96 h, 15.400 mg/l US-EPA-méthode,

littérature

Ethanol (Alcool CL 50, Pimephales promelas, 96 h, 11.200 mg/l US-EPA-méthode



Version: 1.5

Date de Publication: 28.02.2019 Date de dernière révision: 14.10.2024 Remplace la version: 15.04.2024

éthylique)

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

méthanol CE50, Daphnia magna, 96 h, 18.260 mg/l OCDE 202, littérature

Ethanol (Alcool CL 50, Ceriodaphnia dubia, 48 h, 5.012 mg/l

éthylique)

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

méthanol CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte), 96 h): Approximatif

22.000 mg/l (OCDE 201) littérature

Ethanol (Alcool éthylique) CE50 (Chlorella vulgaris (alque d'eau douce), 72 h): 275 mg/l (OCDE

201)

Toxicité pour les microorganismes

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

méthanol CE50, boue activée, 3 h, > 1.000 mg/l, OECD 209, littérature Ethanol (Alcool éthylique) CI 50, boue activée, 3 h, > 1.000 mg/l, OECD 209, (Analogie)

Risques chroniques pour l'environnement aquatique:

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

méthanol Aucune information disponible.

Ethanol (Alcool NOEC, Danio rerio, 120 h, 1.000 mg/l, OECD 212

éthylique)

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

méthanol Aucune information disponible.

Ethanol (Alcool CL 50, Ceriodaphnia dubia, 10 jr, 1.806 mg/l hylique) NOEC, Ceriodaphnia dubia, 10 jr, 9,6 mg/l CL 50, Daphnia magna, 2 jr, 9.248 mg/l

CL 50, Daphnia magna, 2 jr, 9.248 mg CL 50, Daphnia magna, 9 jr, 454 mg/l NOEC, Daphnia magna, 9 jr, 9,6 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

méthanol Aucune information disponible. Ethanol (Alcool éthylique) Aucune information disponible.

Toxicité pour les microorganismes

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

méthanol CE50, boue activée, 3 h, > 1.000 mg/l, OECD 209, littérature Ethanol (Alcool éthylique) CI 50, boue activée, 3 h, > 1.000 mg/l, OECD 209, (Analogie)

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation



Version: 1.5

Date de Publication: 28.02.2019 Date de dernière révision: 14.10.2024 Remplace la version: 15.04.2024

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

méthanol 98 %, 28 jr, (DOC; modif. OECD screening test / OECD 301 E), Examen

interne Ce produit est facilement biodégradable., aérobique

Ethanol (Alcool éthylique) 84 %, 20 jr, Ce produit est facilement biodégradable., aérobique

Rapport DBO/DCO

Composants:

Ethanol (Alcool éthylique) 58 %

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de Bioconcentration (BCF)

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

méthanol Leuciscus idus(Ide), < 10, Mesurée, Aucune bio-accumulation

significative.

Ethanol (Alcool éthylique) Aucune information disponible.

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

méthanol -0,77

Ethanol (Alcool éthylique) -0,35, 20 °C

12.4 Mobilité dans le sol:

Produit Aucune information disponible.

Composants:

méthanol terre - Log Koc: 1 calculé) On ne s'attend pas à une absorption par le

SOI.

Ethanol (Alcool éthylique) Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Produit Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré

comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant

et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

méthanol Substance VPVB non classée,

Substance PBT non classée

Ethanol (Alcool éthylique) Substance VPVB non classée,

Substance PBT non classée

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des

niveaux de 0,1 % ou plus.

Composants:

méthanol Aucune information disponible. Ethanol (Alcool éthylique) Aucune information disponible.

12.7 Autres effets néfastes:

Autres dangers



Version: 1.5

Date de Publication: 28.02.2019 Date de dernière révision: 14.10.2024 Remplace la version: 15.04.2024

Produit: Un jugement d'expert a déclaré qu'aucune classification n'est nécessaire

sur la base des connaissances actuelles.

Informations Cette produit ne fait l'objet d'aucun examen de toxicologie de

supplémentaires: l'environnement.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: Aucune information disponible.

Méthodes d'élimination: Se conformer aux réglementations locales, par ex.: évacuer

vers une installation d'incinération de déchets appropriée. Aucun numéro de clé de déchet conforme à la nomenclature européenne des déchets ne peut être défini pour ce produit puisque seule l'application par le consommateur autorise une affectation. Le numéro de la clé des déchets doit être défini conformément à la nomenclature européenne des déchets (décision de l'UE sur la nomenclature des déchets 2000/532/EG) de commun accord avec l'entreprise chargée

de l'évacuation / le fabricant / l'autorité.

Emballages Contaminés: Ne pas réutiliser les récipients vides et les éliminer suivant

les prescriptions administratives locales. Une élimination inadéquate ou une réutilisation de ce récipient est illégale et peut être dangereuse. Autres pays: observer les réglements

nationaux.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1 ONU/N° d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE



Version: 1.5

Date de Publication: 28.02.2019 Date de dernière révision: 14.10.2024

Remplace la version: 15.04.2024

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I, Substances réglementées: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produ

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Annexe II. Nouvelles substances: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produ

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 (REACH), ANNEXE XIV LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produ

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produ

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produ

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produ

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produ

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produ

UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produ

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:

Désignation chimique	N° CAS	N° entrée
méthanol	67-56-1	69 3 40
Ethanol (Alcool éthylique)	64-17-5	3 40

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produ

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
méthanol	67-56-1	1,0 - 1,5%



Version: 1.5

Date de Publication: 28.02.2019 Date de dernière révision: 14.10.2024 Remplace la version: 15.04.2024

UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications: Non applicable

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produ

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
méthanol	67-56-1	1,0 - 1,5%
Ethanol (Alcool éthylique)	64-17-5	1,0 - 1,5%

15.2 Évaluation de la sécurité

chimique:

Une appréciation de la sécurité de la substance n'est pas nécessaire pour ce produit.

Règlements internationaux

Protocole de Montréal

Non applicable

Convention de Stockholm

Non applicable

Convention de Rotterdam

Non applicable

Protocole de Kyoto

Non applicable

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Abréviations et acronymes:

CH BAT: Suisse. BAT-Werte (Valeurs biologiques tolérables sur le lieu de travail

selon la SUVA), dans leur version modifiée

ECTLV: UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE,

2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, dans leur version

modifiée

SMAK: Suisse. VLEP. Valeurs limites sur le lieu de travail, selon la SUVA, telle

qu'amendée.

ECTLV / SKIN_DES: Désignation de peau

ECTLV / TWA: Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :

SMAK / SKIN_DES: Désignation de peau SMAK / STEL: Valeur Limite Court Terme

SMAK / TWA: Valeur Limite de Moyenne d'Exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; EIGA - Association européenne des gaz industriels; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA -



Version: 1.5

Date de Publication: 28.02.2019 Date de dernière révision: 14.10.2024 Remplace la version: 15.04.2024

Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon): ISO - Organisation internationale de normalisation: KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale movenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC -Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques: RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances

Principales références de la littérature et sources de données:

Aucune information disponible.

toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Informations de formation: Aucune information disponible.

Informations de révision

Avis de non-responsabilité:

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes. Exclusion de responsabilité Cette information et tout autre conseil technique sont basés sur notre connaissance et notre expérience actuelles. Toutefois, ils n'entrainent aucune responsabilité contractuelle ou légale de notre part, y inclus pour ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle des tiers, notamment les droits sur les brevets. En particulier, aucune garantie contractuelle ou légale, qu'elle soit expresse ou implicite, y inclus sur les caractéristiques du produit, n'est donnée ni ne saura être déduite. Nous nous réservons le droit d'effectuer toute modification, afin de tenir compte des évolutions technologiques ou des développements futurs. Le client n'est exonéré de son obligation de réaliser des contrôles approfondis et des essais des produits reçus. Les performances du produit ici décrites doivent être vérifiées par des essais, qui devront être réalisés par des experts qualifiés sous la seule responsabilité du client. La référence à des dénominations commerciales utilisées par des sociétés tierces ne constitue pas une recommandation et n'implique pas que des produits similaires ne peuvent pas être utilisés.

17/17